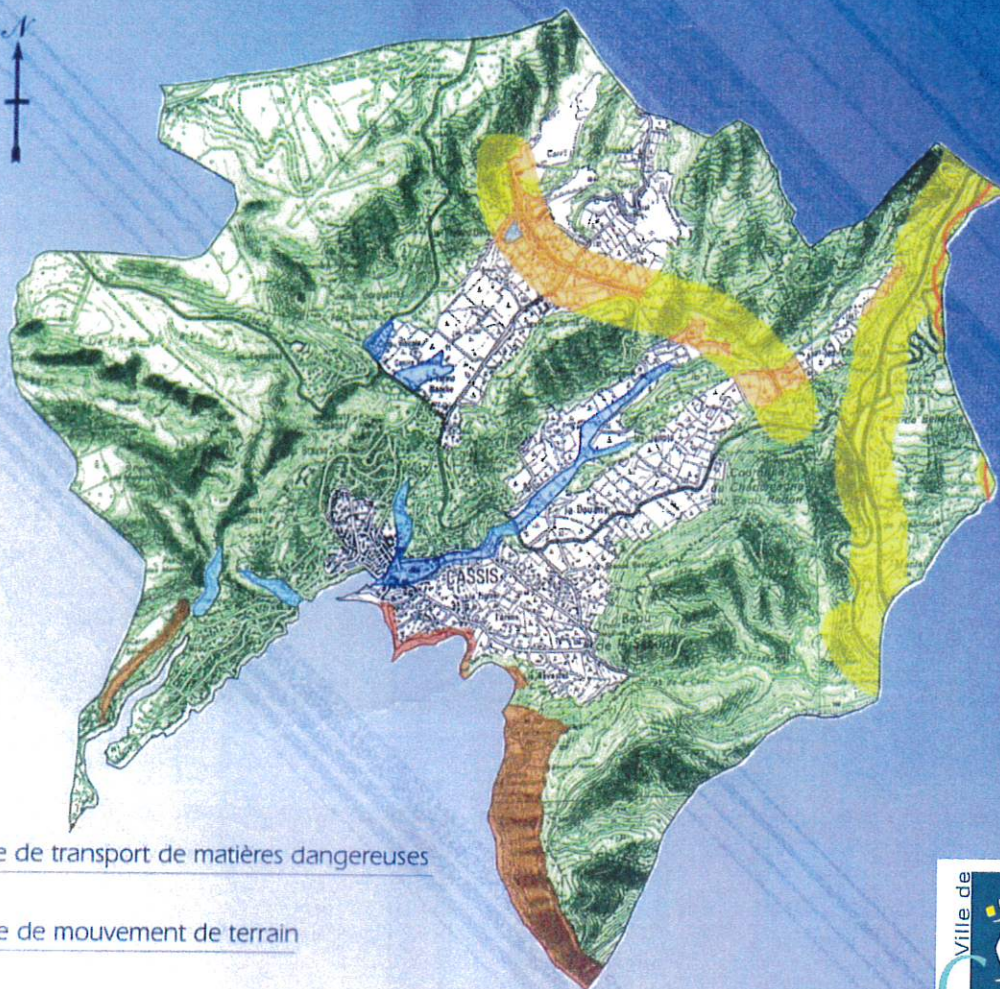




# Les zones à risques sur la commune de Cassis



 Zone de transport de matières dangereuses

 Zone de mouvement de terrain

 Zone inondable

 Zone de feux de forêts

 Gazoduc



## D.I.C.R.I.M

### Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

#### Edito

L'équipe municipale s'est engagée pour faire de Cassis un véritable Territoire Durable, un territoire qui conjugue l'environnement, l'économie, le social et en y intégrant les usages.

Nous avons donc mis en place des outils visant à protéger au mieux nos concitoyens. Nous avons aussi souhaité éditer un document de synthèse : le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Les objectifs de ce DICRIM sont triples : dresser l'inventaire des risques majeurs sur Cassis, présenter les mesures mises en œuvre par la municipalité pour en réduire les effets, et donner des conseils avisés à nos administrés, des consignes individuelles de sécurité à respecter si, hélas l'une des catastrophes évoquées se produisait.

Dans le domaine de la prévention et la gestion des risques, la transparence de l'information devient la règle de base car il est primordial de prévenir pour mieux réagir. Au-delà de l'aspect réglementaire, ce document a été réalisé par conviction. Tout simplement parce que personne, où qu'il soit, ne peut se sentir à l'abri des conséquences des risques majeurs auxquels nous aurions à faire face.

Vous informer c'est donc faire de chacun de vous un acteur, un partenaire responsable.

Danielle MILON  
Maire de Cassis  
Vice-Présidente du Conseil départemental  
Présidente de Bouches-du-Rhône Tourisme  
Vice-Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence  
Présidente du Réseau PACA 21



## NOUVEAUTE

Inscrivez-vous au nouveau service de proximité gratuit en mairie :

## L'ALERTE PAR SMS

Vous serez alerté en temps réel, 24h/24 sur tous les risques importants demandant une grande vigilance.

Le **DICRIM** complet reste à votre disposition en Mairie ou sur le site internet :

<http://www.cassis.fr/>

**CONDUITE A TENIR POUR LA POPULATION FACE AUX RISQUES MAJEURS**

**SIGNAL NATIONAL D'ALERTE**

Signal national d'alerte: 1 min 45s (5 sec son module) - 1 min 45s (5 sec son module) - 1 min 45s (5 sec son module)

Signal national de fin d'alerte: 30 sec son continu

**DANS TOUS LES CAS**

- Ecoutez la radio / Respectez les consignes des autorités
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas / Libérez les lignes pour les secours
- Ne fumez pas

**INONDATION OU SUBMERSION MARINE**

- submersion marine
- Fermez portes, fenêtres, aérations
- Montez dans les étages
- Fermez le gaz et l'électricité

**FEUX DE FORÊT**

- feux de forêt
- N'approchez pas du feu
- Dégagez les voies d'accès
- Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermez volets, portes, fenêtres
- Fermez les vannes de gaz

**SEISME**

- sismicité
- A l'extérieur, éloignez vous des bâtiments, pylônes, arbres...
- A l'intérieur, abritez vous sous un meuble
- Fermez le gaz et l'électricité
- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas / Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne pas touchez pas aux fils électriques tombés par terre

**MOUVEMENTS DE TERRAIN**

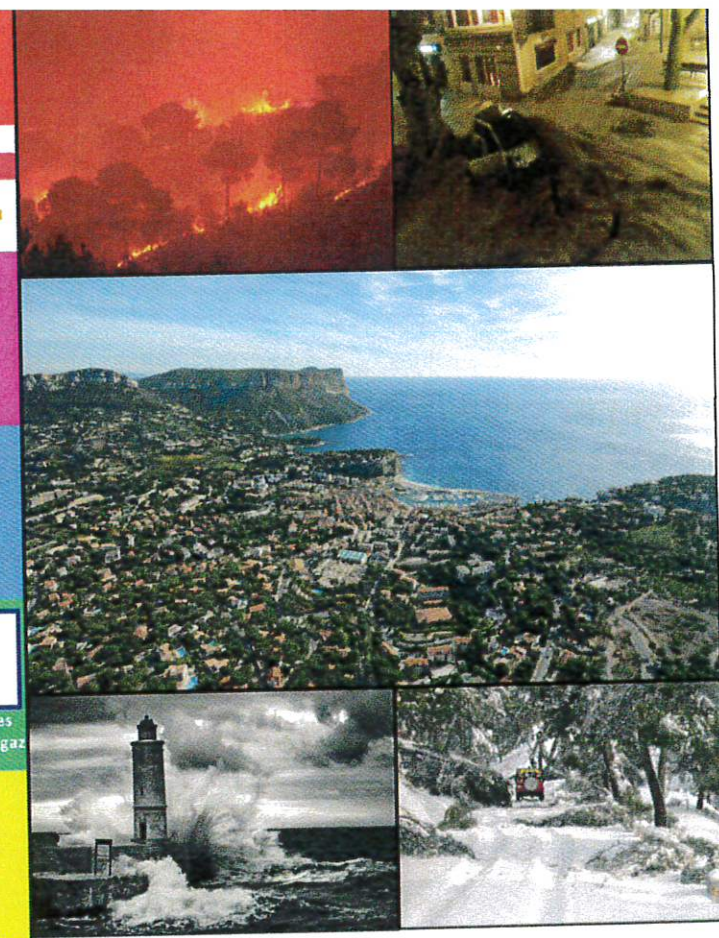
- zone exposée aux glissements de terrain
- En cas d'effondrement
- Evacuez les bâtiments
- Eloignez vous de la zone dangereuse
- Respectez les consignes des autorités

**TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

- transport de marchandises dangereuses
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Bouchez toutes les arrivées d'air
- Respectez les consignes des autorités

**Vigilance Météo**

**Vigilance météo orange ou rouge :**  
Des phénomènes dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation, et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics et les médias (TV, radio...)



NUMEROS UTILES	
Urgences à partir du téléphone portable	112
Sapeurs-Pompiers	18 ou 04.42.01.99.30
SAMU	15
Gendarmerie	17 ou 04.42.01.90.22
Police Municipale	04.42.01.17.17